

COMMUNE DE LALIZOLLE

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le 30/01/2024

ID : 003-210301354-20240126-20240126_006-DE



Séance du 26 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Claisse, Conduché, Deschamps, Pesson et Mmes Chiron, Kahane

Excusés : Mrs Desfarges et Pernet, Mme Puravet

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 7

Date de convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

Délibération n°20240126_006

Objet : Programme de travaux de voirie 2024 : demande de subvention

Compte-tenu de la nécessité de procéder à un entretien régulier de la voirie communale et des programmes conséquents engagés les années précédentes, M. le Maire propose que soit réalisé cette année l'achèvement des programmes de travaux de voirie sur certains hameaux.

La proposition est faite d'inscrire dans ce programme les chemins suivants :

- Chemin des Ronzières : 750 ml + patte d'oie
- Chemin du Gros Boënat : 1 030 ml + patte d'oie

soit près de 2 km au total.

Au vu des offres proposées, c'est l'entreprise Colas qui a été retenue.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- coût total : 47 783,45 € HT
- dispositif de soutien du Conseil Départemental : 14 335,04 € HT
- autofinancement : 33 448,41 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'arrêter le projet
- d'adopter le plan de financement ci-dessus
- de solliciter une subvention du Conseil Départemental de 14 335,04 € HT
- d'inscrire cette opération au budget primitif 2024

Pour extrait conforme
Le Maire,
Maurice Deschamps

